

## Checklist

### Programmes d'échanges "HORS EUROPE" 2019-2020

#### ① Avant votre mobilité, vous devez :

- remplir le **Dossier d'inscription « programme d'échanges » de l'UCO**. Ce dossier doit être remis **au plus tard le 13 mars 2019** au Service des Relations Internationales avec les pièces suivantes :
  - 1 copie de votre/vos certification(s) linguistique(s)
  - 1 enveloppe format A4, timbrée à 100 grammes, libellée à vos nom et adresse
  - 2 photos d'identité (à coller sur les dossiers)
- remplir le **Contrat d'études** (liste des cours) qui vous a été remis : se conformer strictement aux indications du responsable pédagogique dans votre Faculté pour remplir ce document. Remettre **DEUX** copies au Service des Relations Internationales (une sera envoyée l'université d'accueil et l'autre conservée).  
**Gardez bien l'original.**
- consulter régulièrement votre messagerie électronique sur laquelle sera envoyé le dossier d'inscription de l'Université d'accueil
- consulter régulièrement le site Internet de l'Université d'accueil pour obtenir des informations sur les cours, les dates des semestres, le logement ...
- respecter scrupuleusement les indications données par l'Université d'accueil pour remplir votre dossier d'inscription et la demande de logement éventuelle. **Respectez bien la date de dépôt du dossier**
- prévenir **immédiatement** le Service des Relations Internationales et votre Faculté en cas de désistement
- communiquer au Service des Relations Internationales et à votre Faculté tout changement d'adresse postale ou d'adresse électronique.

#### ② Pendant votre séjour, vous devez :

- confirmer votre programme de cours auprès du responsable de votre Faculté une fois à l'étranger et obtenir son accord en cas de modification
- compléter le questionnaire qui vous sera envoyé par e-mail par le Service des Relations Internationales
- vous assurer que vos notes seront bien envoyées au Service des Relations Internationales après votre retour. Si elles vous sont remises en mains propres ou vous sont envoyées, merci de les remettre au responsable de votre Faculté avec copie au Service des Relations Internationales

#### ③ A votre retour à l'UCO, vous devez :

- envoyer une copie de votre programme de cours définitif au Service des Relations Internationales

## Informations pratiques

### 1. Logement

L'université d'accueil vous transmettra toutes les informations nécessaires pour vous permettre de trouver un logement avant votre arrivée. Il est essentiel que vous respectiez les consignes données par l'Université d'accueil. Il peut arriver que l'on vous conseille de réserver un logement pour quelques jours seulement et d'en chercher un définitif une fois sur place.

**Sachez que les conditions de logement varient d'un pays à l'autre et d'une université à l'autre et que l'UCO ne peut en aucune façon vous trouver un logement.**

### 2. Assurances

Il vous incombe de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'être assuré(e) pour toute la durée de votre séjour (frais médicaux et d'hospitalisation, assistance-rapatriement, responsabilité civile, dommages causés à un tiers, assurance de votre logement...).

Pour les séjours au Québec, n'oubliez pas de demander votre formulaire SE401Q106 au Service des Relations Internationales.

L'université d'accueil vous demandera de prouver que vous êtes bien assuré(e). Certaines universités (USA, Canada...) exigent que vous souscriviez leurs propres assurances, ces frais sont à votre charge.

### 3. Aides financières

#### **Aide à la mobilité Envoléo (Région des Pays de la Loire)**

Cette aide est accordée, **sous certaines conditions**, pour un séjour d'études ou un stage d'une durée de 13 semaines minimum.

Montant forfaitaire de l'aide Envoléo 2018/2019 : 1000 € (montant 2019/2020 en attente)  
+ forfait de 1000 € pour les boursiers à partir de l'échelon 4

**NB** : Vous ne pouvez bénéficier qu'**une seule fois** d'Envoléo (études **ou** stage)

Le Service des Relations Internationales vous enverra, par e-mail, un code vous permettant de compléter votre dossier en ligne (en mai / juin).

**L'aide financière Envoléo est gérée par le Service des Relations Internationales.**

### 4. Votre statut pendant votre séjour à l'étranger :

- vous demeurez inscrit à l'UCO
- vous conservez votre bourse nationale
- vous acquittez les frais de scolarité habituels à l'UCO
- vous êtes exonéré(e) des frais de scolarité dans l'université d'accueil.

#### **Attention :**

- **Certaines universités offrent des cours intensifs de langues, ces cours sont souvent payants et sont donc à votre charge**
- **D'autres universités font payer des prestations supplémentaires : carte d'étudiant, assurances, frais divers, photocopies, livres... Tous ces frais supplémentaires (qui n'entrent aucunement dans les frais de scolarité) sont à régler par vous-même.**

**Nous vous rappelons que les dates du semestre, fournies par l'Université d'accueil, ne peuvent en aucun cas être changées. La validation académique de votre séjour d'études pourrait être remise en cause.**